**Monsieur Stéphane SEJOURNE**  
Ministre de l’Europe et des Affaires étrangères

**Via Monsieur** **Raphaël JUSTINE**

Sous-directeur Afrique du Nord

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères  
37, quai d'Orsay  
75351 Paris cedex 07

<mailto:raphael.justine@diplomatie.gouv.fr>

**[Partie à remplir par l’expéditeur]**

**Nom :**

**Prénom :**

**Objet : Au Maroc, Mohamed Ziane subit une nouvelle fois les représailles du pouvoir**

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-France, je tiens à vous exprimer mes plus vives préoccupations à propos de la détention arbitraire et de l’isolement de Mohamed Ziane, 81 ans. Il est actuellement détenu depuis le 21 novembre 2022, et a été condamné en raison de son activité de défense comme avocat pour ses clients et pour ses opinions en tant que personnalité politique et publique. Une nouvelle plainte a été déposée contre lui en représailles à la saisine en février dernier du comité des droits de l’homme concernant son cas. Le déroulement de l’enquête en janvier 2021, la tenue du procès en appel en novembre 2022, les conditions de son arrestation le 21 novembre 2022 et sa détention ont tous été marqués par des infractions graves aux standards internationaux.

Dans ce contexte, je vous exhorte à bien vouloir appeler les autorités marocaines lors de vos échanges avec elles, de faire en sorte :

* d’œuvrer à la libération immédiate et sans condition de Mohamed Ziane ainsi que de l’ensemble des prisonniers d’opinion arbitrairement détenus au Maroc, et d’abandonner les charges abusivement retenues contre lui ;
* de se conformer à la communication faite le 28 février 2024 par le comité des droits de l’homme concernant l’aménagement de la peine de Mohamed Ziane ;
* de garantir en toutes circonstances qu’il soit détenu avec le respect de la dignité humaine, conformément aux standards internationaux, en s’assurant tout particulièrement qu’il a un accès effectif à des traitements médicaux adéquats ;
* que les procédures engagées à l’encontre de Mohamed Ziane soient conduites dans le respect du droit à un procès équitable, et que soit menée une enquête indépendante, impartiale et transparente sur l’accusation d’agression sexuelle portée contre lui ;
* de mettre fin aux différentes formes de harcèlement, de pressions et d’interdictions portées contre les proches de Mohamed Ziane.

Dans l’attente de votre réponse, je vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.

**Copie conforme envoyée à Madame Samira SITAÏL**, Ambassadrice du Maroc en France, 5, Rue Le Tasse 75116, [Sec.ambparis@maec.gov.ma](mailto:Sec.ambparis@maec.gov.ma) et [info.ambparis@maec.gov.ma](mailto:E-mail:%20info.ambparis@maec.gov.ma)